

N°2026-373-PO

**ARRETE PORTANT COMPOSITION
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4,

Vu la délibération n°DCM2022_113 du conseil municipal en date du 21 mai 2022 créant le comité social territorial et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, communs pour la ville de Bondy et le CCAS, et fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 7 titulaires et celui du collège des représentants de la collectivité à 7 titulaires,

VU le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026,

VU la délibération n°DCM2026_012 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n°DCM2026_014 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n°DCM2026_016 conseil municipal du 28 mars 2026 portant détermination de l'ordre du tableau des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les représentants de la collectivité au sein du comité social territorial de la Ville de Bondy et du CCAS sont ainsi désignés :

Titulaires	Suppléants
M. FONSECA Théo	M. ASAADI Othman
Mme GEORGE Sophie	Mme CELIK Sergul
Mme LE GOUALLEC Christelle	M. FERRAND Jacques
M. LEITE Sébastien	M. HENAO SANTA Andrès
Mme MOTTE Joëlle	M. LACHHEB Mustapha
M. PARRA Yves	Mme MORELLI Roseline
M. PAVLOVIC Zoran	Mme N'DIAYE Rouguiatou

ARTICLE 2 : Monsieur Yves PARRA est désigné pour assurer la présidence du comité social territorial,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication et sa transmission au contrôle de légalité,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des membres titulaires et suppléants désignés à l'article 1 et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Bondy, le 11 mai 2026

Signé électroniquement par :
stephen herve
Date de signature : 17/05/2026
Qualité : Maire de Bondy

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional